

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières		No SD SD-2024-6187
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'addenda à la promesse de vente concernant l'acquisition du lot 5 300 269 du cadastre du Québec, situé en front de la rue de la Pointe-aux-Ormes, nécessaire à des fins de conservation (Bois d'Auteuil)		
No dossier(s) interne(s) : AC-24-065 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 21-Sainte-Rose Date CE souhaitée : 2024-11-27 Date CM souhaitée : 2024-12-03			
Demande d'achat : Non CT requis : Non			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2024-09-10 CM-20240910-867 ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 5 300 269 Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier et résolu à l'unanimité: d'accepter l'offre de Société de gestion Génération inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 1 500 000 \$ le lot 5 300 269 du cadastre du Québec, d'une superficie de 92 787,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de conservation (Bois d'Auteuil); d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. ADOPTÉ (SD-2024-4446) Date No résolution Objet 2024-09-04 CE-20240904-3107 MANDAT - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DES SOLS - LOT 5 300 269 Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de mandater Stantec Experts-conseils ltée pour effectuer une étude de caractérisation environnementale des sols sur le lot 5 300 269 du cadastre du Québec, au montant de 46 325,98 \$, le tout conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30229, nécessaire avant de procéder à l'acquisition dudit lot. (CT:1813646) (SD-2024-4446)			

SERVICE / DIVISION	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	No SD SD-2024-6187
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU QUE par sa résolution CM-20240910-867, le conseil municipal acceptait l'offre de Société de gestion Génération inc., de vendre à la Ville pour la somme de 1 500 000 \$ le lot 5 300 269 du cadastre du Québec, d'une superficie de 92 787,3 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de conservation (Bois d'Auteuil); ATTENDU QUE la Ville disposait de 180 jours suivant l'acceptation de la promesse de vente par les autorités municipales pour effectuer une étude de la qualité des sols par un professionnel. ATTENDU QUE par sa résolution CE-20240904-3107, le comité exécutif mandatait la firme Stantec Experts-conseils ltée pour effectuer une étude de caractérisation environnementale des sols sur le lot 5 300 269 du cadastre du Québec; ATTENDU QUE le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté (SEÉ) a pris connaissance des résultats de cette étude, lesquels n'ont pas soulevé de problématiques majeures, il n'a pas d'objection relativement à la transaction immobilière; ATTENDU QUE le 17 octobre 2024, une demande introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale a été signifiée concernant une partie du lot 5 300 269 du cadastre du Québec, soit d'une superficie de 1 089 mètres carrés; ATTENDU QU'un addenda à la promesse de vente a été négocié afin de réduire le prix de vente d'un montant de 17 600 \$, lequel montant représente la valeur de la superficie de la demande introductive d'instance; ATTENDU QUE l'addenda mentionne également que suivant l'étude de caractérisation environnementale des sols, la Ville se déclare satisfaite des résultats; ATTENDU QUE le nouveau prix de vente est de 1 482 400 \$; ATTENDU QUE les autres termes et conditions de la promesse de vente demeurent inchangés.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'addenda à la promesse de vente, modifiant le prix de vente à 1 482 400 \$, à intervenir entre Ville de Laval et Société de gestion Génération inc. concernant l'acquisition du lot 5 300 269 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de conservation (Bois d'Auteuil); d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		